



COMMUNE D'AVUSY

CH-1285 Athenaz

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2015

La séance est ouverte à 18h30, par Mme Françoise CERUTTI, présidente.

Présents : Monsieur René JEMMELY, maire.
Monsieur Didier FLECK, adjoint.
Monsieur Olivier GOY, adjoint.

Mesdames Françoise CERUTTI, Adélaïde CRUCHON, Claire-Lise HALDEMANN et Ursula ZIELAZEK, Messieurs Thierry BUBLOZ, Serge GUINAND, Jacques HUTIN, Philippe ISELI, Olivier JUNGO, Daniel MENETREY, Claude-André MEYER et Joël PÜRRO, conseillères et conseillers municipaux.

Excusé : M. Patrick FISCHLER, conseiller municipal.

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 septembre 2015 ;
2. Communications du bureau du Conseil municipal ;
3. Communications de l'Exécutif ;
4. Propositions de l'Exécutif

Délibérations

- D 10-2015 P : budget de fonctionnement annuel, taux des centimes additionnels et autorisation d'emprunter pour l'exercice 2016 ;
→ rapport de la commission des finances du 13 octobre 2015 ;
- D 11-2015 P : indemnités allouées en 2016 aux Maire et Adjointes ;
- D 12-2015 P : fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2016 ;
- D 13-2015 P : délégation de compétence au Maire pour la passation d'actes authentiques conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre K de la loi sur l'administration des communes ;
5. Décision de l'Association des communes genevoises sujette à opposition : contributions demandées aux communes pour le financement du budget 2016 de l'ACG ;
 6. Propositions de motions et de résolutions ;
 7. Local de vote : nomination du président, du vice-président et de leurs suppléants pour l'année 2016 ;
 8. Communications des commissions ;
 9. Fixation des dates des prochaines commissions ;
 10. Questions et divers.

Décisions prises lors de la séance du Conseil municipal

- D 10-2015 P : budget de fonctionnement annuel, taux des centimes additionnels et autorisation d'emprunter pour l'exercice 2016 : unanimité des membres présents (11) ;
- D 11-2015 P : indemnités allouées en 2016 aux Maire et Adjointes : unanimité des membres présents (11) ;
- D 12-2015 P : fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2016 : unanimité des membres présents (11) ;
- D 13-2015 P : délégation de compétence au Maire pour la passation d'actes authentiques conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre K de la loi sur l'administration des communes : 8 voix pour et 3 abstentions ;
- Décision de l'Association des communes genevoises sujette à opposition : contributions demandées aux communes pour le financement du budget 2016 de l'ACG : 9 voix pour et 2 abstentions ;

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2015

M. FLECK, page 4, point 3.9 : tout en bas : développement Horizon **2030**.

Les conseillers n'ayant pas d'autres remarques à formuler, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents (10).

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Rien à signaler.

3. Communications de l'Exécutif

3.1 M. JEMMELY demande aux personnes autour de la table de bien vouloir répondre aux e-mails lorsque ça leur est demandé. Par exemple, pour ce soir, une confirmation avait été demandée pour la participation au repas qui suit la séance et quatre personnes n'ont pas donné signe de vie.

Mme HALDEMANN rejoint la séance à 18h35.

3.2 Agriculture

M. André LAUPER, délégué pour la commune d'Avusy pour tout ce qui touche à l'agriculture, a été reçu en mairie pour nous présenter le projet agro environnemental de la Champagne.

Il s'agit d'un réseau qui comprend notamment les bandes à perdrix, les fauches tardives et autres projets de valorisation de la faune et la flore soutenus par l'agriculture.

Il s'agit d'un projet assez intéressant, d'une durée de 8 ans, auquel toutes les communes de la Champagne, excepté Aire-la-Ville qui n'était pas encore au courant, ont adhéré. Il est clair que cela a un coût, qui est réparti entre les agriculteurs, l'Etat et les communes ; notre part s'élèverait à Fr. 1'200,--/an, ce qui n'est pas grand chose.

3.3 Etat actuel des dépassements au budget 2015

Les documents récapitulatifs des dépassements sont transmis aux conseillers.

M. JEMMELY explique le poste le plus important, à savoir la rénovation des bâtiments de Sézegnin (mairie et salle communale) :

A l'époque, un crédit de Fr. 4'325'000,-- avait été voté pour la mairie et de Fr. 4'021'000,-- pour la salle communale de Sézegnin. Le montant dépensé actuellement s'élève pour la mairie à Fr. 3'813'192,87 et à Fr. 4'435'790,41 pour la salle communale. Cela représente

donc un boni de Fr. 511'000,-- pour la mairie et un dépassement de Fr. 414'000,-- pour la salle communale.

Bien que le total final ne dépasse pas le budget initial des travaux, le Conseil municipal devra quand même voter une délibération lors de l'approbation du budget, au mois de mai 2016 étant donné qu'il y a un dépassement sur un des postes.

Pour les autres comptes, M. JEMMELY les passe en revue et répond aux questions qu'il pourrait y avoir.

M. PÜRRO : y a-t-il des postes où nous avons dépensé moins ?

M. JEMMELY : il y en a plus d'un, mais ce qui est demandé régulièrement à l'Exécutif, ce sont les dépassements. A l'heure actuelle, nous sommes en dessous du budget voté.

3.4 Route du Creux-du-Boisset

Il y a toujours des problèmes de bordures de routes. Vu que les radios des chauffeurs ne passent, paraît-il pas dans ce coin, les TPG nous ont proposé d'installer des feux alternés pour permettre le croisement des bus. Ils seront installés demain 11 novembre à la hauteur du pont et du chemin du Pont-du-Moulin-de-Veigy.

Il s'agit d'un test d'une durée d'un mois, suite auquel un point sera fait.

3.6 Sécurité

Une réunion avec les commandants de compagnie des sapeurs-pompiers d'Avusy, Chancy et Avully, et des officiers des communes d'Aire-la-Ville et de Cartigny s'est tenue hier soir.

Il s'agissait d'aborder la possibilité de collaborer et de se concerter en matière de services de piquet. Les communes d'Aire-la-Ville et de Cartigny collaborent déjà ensemble depuis un certain temps.

Il y a peu, cette situation n'était pas pensable, mais la tendance tend à changer. Nous assistons même à des fusions, telles qu'à Bernex et Confignon.

Cette tendance vient d'une part, de la volonté des compagnies, et d'autre part du canton qui souhaite centraliser différents domaines.

Pour les pompiers, la question se pose également pour le SIS qui est rattaché à la Ville de Genève et pas au canton, alors que, de part une loi fédérale, il est obligé d'agir sur l'ensemble de notre territoire en tout temps. Une organisation plus précise se dessine entre le SIS et les compagnies des communes, avec un certain nombre d'exigences.

Cette démarche se retrouve au niveau de la protection civile, où un bassin de 25'000 habitants a été défini par organisation de protection civile, ce qui donne pour Genève, huit regroupements. La proposition actuelle serait de quatre grandes régions de protection civile sur le territoire genevois. Ces nouvelles régions supposeraient l'engagement de professionnels à leur tête.

Au niveau de la police : une structure semblable est suggérée dans toutes les communes (police cantonale soutenue par une police municipale), mais rien n'est encore acquis. A ce sujet, les communes de la Champagne ont rencontré M. MAUDET le 21 octobre dernier, et nous avons eu l'occasion d'exprimer nos éventuels besoins ou attentes en matière de sécurité. M. MAUDET nous a également informé de ses préoccupations et nous a transmis les axes principaux sur lesquels il travaille. De notre côté, nos travaux continuent, telle que l'articulation entre police cantonale et police municipale.

Tôt ou tard, nous devons penser à intégrer des dépenses liées à la sécurité dans nos budgets.

4. Propositions de l'Exécutif

4.1 Budget de fonctionnement annuel, taux des centimes additionnels et autorisation d'emprunter pour l'exercice 2016

Avant de passer au vote, M. BUBLOZ, président de la commission finances informe que toutes les modifications apportées à ce budget figurent dans le compte-rendu. Il attire l'attention sur le fait qu'entre la commission et la séance de ce soir une ultime modification a été apportée suite à la diminution des recettes fiscales, et l'amortissement prévu en commission finances a été supprimé afin d'obtenir un résultat équilibré.

Les membres de la commission des finances sont d'accord à l'unanimité avec le projet de budget 2016 présenté par l'Exécutif et proposent que le Conseil municipal l'accepte tel que présenté ce soir.

Les conseillers n'ayant plus rien à ajouter, Mme CERUTTI lit le projet de délibération, et c'est à l'unanimité des membres présents (11), que le Conseil municipal

DECIDE

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2016 pour un montant de **Fr. 4'449'778.-** aux charges et de **Fr. 4'463'406.-** aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à **Fr. 13'628.-**.
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2016 à **50 centimes**.
3. D'autoriser le Maire à renouveler en 2016 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

4.2 Indemnités allouées en 2016 aux Maire et Adjoint

Les conseillers n'ayant rien à ajouter, Mme CERUTTI lit le projet de délibération, et c'est à l'unanimité des membres présents (11), que le Conseil municipal

DECIDE

- D'autoriser l'affiliation des magistrats communaux au plan de prévoyance professionnelle de l'Association des communes genevoises à partir du 01.01.2016, plan qui prévoit une contribution totale de 19 % du salaire assuré, la moitié de cette contribution étant à la charge de la commune ;
- De verser une compensation équivalant à la cotisation à charge de l'employeur, sous forme d'une indemnité complémentaire, au magistrat qui ne pourra être affilié à ce plan de prévoyance en raison de son âge ;
- D'ajouter à cet effet sur les rubriques budgétaires 2016 les sommes suivantes :
 - 05.0.304.00 : part de l'employeur aux cotisations du Maire et d'un Adjoint : Fr. 3'800.-
 - 05.0.300.00 : indemnité complémentaire pour un Adjoint : Fr. 1'520.-.

4.3 Fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2016

Mme CERUTTI lit le projet de délibération, et c'est à l'unanimité des membres présents (11), que le Conseil municipal

DECIDE

1. De fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2016 à **Fr. 30.-**.

4.4 Délégation de compétence au Maire pour la passation d'actes authentiques conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre K de la loi sur l'administration des communes

M. JEMMELY : cette délibération fait suite au vote des conseillers municipaux sur la proposition relative à la délégation de compétence au Maire pour la passation d'actes authentiques.

Les conseillers n'ayant pas de questions, Mme CERUTTI lit le texte de la délibération et c'est avec 8 voix pour et 3 abstentions, que le Conseil municipal

SE PRONONCE

1. En faveur de la passation par le Maire des actes authentiques concernant :
 - a) les cessions au domaine public communal des terrains et hors-ligne provenant de propriétés voisines ;
 - b) les échanges et aliénations de parcelles nécessités par des corrections d'alignement ;
 - c) les constitutions de servitudes et autres droits réels au profit de la commune ainsi que les radiations de charges grevant les immeubles de celle-ci ;
 - d) les constitutions de servitudes et autres droits réels à la charge de la commune et au profit de l'Etat de Genève, d'une autre commune et des régies publiques cantonales ;
 - e) les changements d'assiettes de voies publiques communales,à condition que les opérations visées sous lettres a), b), c), d) et e) résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement.
2. Cette délégation de compétence est valable jusqu'à la fin de la législature 2015-2020.

5. Décisions de l'Association des communes genevoises sujettes à opposition

Contributions demandées aux communes pour le financement du budget 2016 de l'ACG.

Mme CERUTTI informe qu'en principe, si le bureau du Conseil municipal est d'accord avec les décisions de l'ACG, il n'y aurait pas d'obligation de présenter ce vote en séance. Elle précise également que la contribution demandée n'a pas changé entre 2015 et 2016.

Ces précisions étant apportées, le Conseil municipal est favorable par 9 voix pour et 2 abstentions.

6. Propositions de motions et de résolutions

Rien à signaler.

7. Local de vote : nomination du président, du vice-président et de leurs suppléants pour l'année 2016

Présidente : Mme Françoise CERUTTI

Suppl. de la présidente : Mme Sophie DÖRFLIGER

Vice-présidente : Mme Adélaïde CRUCHON

Suppl. de la vice-présidente : M. Fabio CASANOVA

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité des membres présents, par acclamations avec remerciements.

8. Communications des commissions

8.1 Commission environnement

Optimisation des énergies des bâtiments du CCA : une motion avait été proposée en 2013 pour que ces bâtiments soient contrôlés par un expert.

M. GOY : un audit par le bureau d'ingénieur Mike Humbert avait été accepté pour le centre communal, la mairie et la salle de Sézegin. La commission avait décidé de commencer par le CCA, où il y a plus de potentiel d'économies à réaliser. La somme a été prévue au budget 2016. L'audit de la mairie et de la salle communale se fera dans un second temps. C'est pourquoi, le devis a été séparé en deux.

C'est en cours.

8.2 Commission travaux

La commission a décidé de renoncer à la piste cyclable/piétons qui relie Sézegin à Athenaz, par la route de Grenand. Les membres penchent sur une solution alternative qui serait d'emprunter le chemin du Vanoeuf via les Sables pour rejoindre Athenaz.

8.3 Commission sociale

Fenêtre de l'Avent : jeudi 3 décembre à 18h30.

Le planning d'aide et de tâches à effectuer sera distribué à la fin du Conseil municipal.

L'idéal serait que les conseillers soient sur place (mairie/salle communale de Sézegin) à 17h30.

9 Fixation des dates des commissions

- Economie – jeudi 26.11.15 à 20h
- Sociale – lundi 30.11.15 à 20h30
- Ad hoc Terrains Portier – mardi 01.12.15 à 20h

10. Questions et divers

10.1 Mme HALDEMANN : la recherche sur le site Internet de la commune n'est pas très efficace, notamment en ce qui concerne les abonnements TPG.

M. GANGLOFF remercie de venir avec des exemples concrets, afin que nous puissions améliorer la visibilité des informations.

10.2 Mme HALDEMANN : depuis quand et pourquoi le couloir et la trajectoire du trafic aérien ont-ils été modifiés ? La commune a-t-elle été informée ?

M. HUTIN : il y a eu une information dans les journaux. L'espace aérien a été légèrement modifié et les avions peuvent aborder la piste différemment pour gérer la surcharge de trafic. Ce qui expliquerait que nous ayons plus d'avions qui nous passent par-dessus.

Il faut aussi savoir que selon si c'est le vent ou la bise qui souffle, les avions n'abordent pas la piste du même côté pour atterrir, sans compter que des pilotes coupent la trajectoire et ne respectent pas forcément l'altitude. L'aéroport a déjà reçu des doléances, mais voilà....

M. JEMMELY : nous n'avons pas plus d'informations que ce que nous pouvons lire dans les journaux.

M. HUTIN ajoute que l'avion est un moyen de transport de plus en plus utilisé. Tous ces avions doivent bien passer à quelque part, que ce soit au décollage ou à l'atterrissage, selon d'où vient le vent, ils vont forcément nous passer au-dessus.

Des renseignements doivent être disponibles sur le site Internet de l'aéroport.

M. FLECK rappelle que la loi fédérale prévoit une pose entre minuit et 5h du matin. L'aéroport de Genève a porté cette interdiction de vol à 6h du matin, mais il y a un certain nombre de dérogations, d'où la constitution d'une association transfrontalière des communes riveraines de l'aéroport (GE, VD, F), à laquelle notre commune vient d'adhérer.

M. GANGLOFF ajoute que les particuliers ne peuvent pas adhérer à cette association. Elle est constituée uniquement de communes riveraines.

M. JEMMELY : des questions seront posées à cette association.

M. HUTIN : il est toujours possible de se plaindre en tant que particulier ! Maintenant à savoir le retour que nous recevrons... C'est pourquoi, il pense que dans un premier temps, il est préférable de bien se renseigner pour connaître le sujet (normes, plan d'aiguillage, altitude, etc.)

10.3 Mme HALDEMANN : avons-nous envisagé une action en faveur des migrants sur notre commune ?

M. JEMMELY : pour l'instant, aucune démarche n'a été entreprise.

M. JUNGO : la commune d'Avully a accueilli une famille.

M. JEMMELY : il faut juste savoir où les mettre ?

Mme HALDEMANN pose la question, car sur le canton de Zurich, les communes vont être obligées de loger un certain nombre de familles et cette directive risque d'arriver sur le canton de Genève.

M. GANGLOFF : il faut savoir qu'un arrêté a déjà été pris par le Conseil d'Etat qui pourra obliger les communes à mettre des infrastructures à disposition.

10.4 M. JUNGO : accès à la benne des déchets verts au Creux-du-Loup : où en est l'Exécutif ?

M. JEMMELY : le sujet a été abordé, mais l'Exécutif n'est pour l'instant pas allé plus loin qu'une simple discussion. Cette question sera peut-être transmise à la commission des travaux.

M. HUTIN propose de présenter une motion pour la prochaine séance du Conseil municipal.

10.6 M. FLECK : quelques rappels de dates :

- Nouveaux habitants : mardi 17.11.15 à 19h à la salle de Sézegnin (M. GUINAND exc.)
- Promotions civiques : mardi 24.11.15 à 18h30. La commission sociale est conviée et les membres sont priés de s'annoncer pour le repas.
- Noël des aînés : jeudi 17.12.15 à 19h au CCA. Cette fête concerne tous les conseillers municipaux qui sont attendus, pour ceux qui le peuvent à 13h30 pour donner un coup de main pour l'installation et la décoration de la salle.

10.7 M. FLECK : l'exposition proposée par le groupe de la Laiterie pose un regard sur la Champagne à travers la photographie et la céramique. Très bonne exposition.

10.8 M. HUTIN : avons-nous une réponse par rapport au déclassement des terrains de la Sablière du Cannelet SA à Forestal ?

M. JEMMELY : nous sommes toujours sans nouvelles du département concerné.

10.9 Mme ZIELAZEK : ne serait-il pas bien de baisser les centimes additionnels ? Si oui, quand faut-il en parler ?

M. JEMMELY : les centimes additionnels sont remis en question chaque année à pareille époque, lors de la préparation du budget. Pour cette année, il est trop tard.

M. BUBLOZ : nous avons les chiffres et les autres années, il s'est révélé qu'il n'était pas opportun de baisser les centimes additionnels. Cette année, la discussion n'a pas été abordée. Il faudra y penser l'année prochaine.

10.10 M. GUINAND remercie pour la bonne présentation de la gestion d'immeubles en coopérative, solution qui pourrait être envisagée pour les terrains Portier.

Toutefois, est-ce la meilleure solution pour nous ? Avons-nous d'autres possibilités et si oui, quelqu'un peut-il venir nous les expliquer en détail ?

M. JEMMELY : il y a d'autres possibilités (PPE, vente directe, concours, coopérative...). Il faut savoir que la coopérative n'est pas ce que l'ingénieur mandaté affectionne le plus.

M. MEYER : nous ne sommes pas non plus obligés de tout mettre en coopérative !

10.11 M. MENETREY : quelqu'un sait pourquoi le terrain le long de la route de Chancy, juste après l'ancien dépôt du lait, est piqueter ?

Non.

10.12 M. GANGLOFF rappelle aux commissions du Conseil municipal de bien vouloir transmettre les comptes-rendus de leurs réunions, afin entre autre, de pouvoir comptabiliser les présences, nécessaires au paiement des jetons en fin d'année.

10.13 M. JEMMELY demande confirmation des personnes qui seront présentes au spectacle de la R'vue.

10.14 Mme CERUTTI tient à féliciter les employés communaux pour les arrangements floraux sur l'ensemble de la commune.

La séance est close à 19h50.

Un conseiller :

Le secrétaire :

Le président du Conseil :